

SAS 6 DU MONT
Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 1190 rue du Rietz du Vinage
62350 MONT BERNANCHON

RCS ARRAS 980 121 701

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 FEVRIER 2025**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, et le Sept Février à Quatorze Heures Trente, les associés se sont réunis au lieu du siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Présidence

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

M. Christophe BERROD représentant en pleine propriété	9.000 actions
Mme Delphine BERROD, représentant en pleine propriété	9.000 actions
Mme Julie BERROD, représentant en pleine propriété	3.000 actions
M Rémy BERROD, représentant en pleine propriété	3.000 actions
Mme Fanny BERROD, représentant en pleine propriété	3.000 actions
M Henri BERROD, représentant en pleine propriété	3.000 actions

Total des parts présentes ou représentées : 30.000 actions en pleine propriété sur les 30.000 actions composant le capital social.

M. Christophe BERROD préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le traité d'apport
- le rapport de la Présidence ;
- le texte des résolutions proposées ;
- le rapport du commissaire aux apports

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du traité d'apport
- Augmentation du capital social suite à l'apport de titres de M et Mme BERROD détenus dans le cadre de la société SAS BIJOUTERIE BERROD CHRISTOPHE à la société SAS 6 DU MONT ;
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DS
FB

Paraphe
JB

Paraphe
RIBU B

Paraphe
DB

Paraphe
CB

PREMIERE RESOLUTION – Approbation du traité d'apport

L'assemblée générale après lecture :

1 - Du traité d'apport en date du 8 janvier 2025 au terme duquel les associés, Monsieur Christophe BERROD et Madame Delphine BERROD ont fait apport à la société des 3.780 actions qu'ils détiennent dans la société BIJOUTERIE BERROD CHRISTOPHE, société par actions simplifiée, au capital de 75.600 Euros, immatriculée au RCS d'ARRAS sous le numéro 421 928 177, dont le siège social est situé à BETHUNE (62400) 1/7 rue Sadi Carnot

2 - Du rapport de M Grégory MOUY, Commissaire aux apports, agissant au nom et pour le compte de la société CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT, sis à DOUAI (59500) 282 rue d'Aniche

approuve cet apport ainsi que son évaluation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Augmentation du capital social

L'assemblée générale, considérant le traité d'apport ainsi que l'évaluation des titres objet du présent apport et le rapport du commissaire aux apports en date du 21 janvier 2025, décide d'augmenter le capital social de la société de 283.500 euros pour le porter de 30.000 € à 313.500 € par la création de 283.500 actions d'une valeur de 1 € chacune.

Pour rappel, cette augmentation de capital sera réservée aux apports suivants :

- M Christophe BERROD apporte la pleine propriété de 1.890 titres de la SAS BIJOUTERIE BERROD CHRISTOPHE évalués 141.750 €
- Mme Delphine BERROD née DERUDDER apporte la pleine propriété de 1890 titres de la SAS BIJOUTERIE BERROD CHRISTOPHE évalués 141.750 €

Dès lors, Monsieur Christophe BERROD se verra attribuer 141.750 actions et Madame Delphine BERROD se verra attribuer 141.750 actions dans la société 6 DU MONT d'une valeur nominale égale à 1 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Mise à jour des statuts

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale, décide de mettre à jour les articles 7 et 8 des statuts comme suit :

ARTICLE 7 – Apports

Le début de l'article reste inchangé

Le 7 février 2025 il a été fait apport de la totalité des titres de la société BIJOUTERIE BERROD CHRISTOPHE à la société 6 DU MONT :

La société BIJOUTERIE BERROD CHRISTOPHE est une société par actions simplifiée, au capital de 75.600 Euros, immatriculée au RCS d'ARRAS sous le numéro 421 928 177, dont le siège social est situé à BETHUNE (62400) 1/7 rue Sadi Carnot

DS
FB

Paraphe
GB

Paraphe
RIBIB

DB

CB

Cet apport valorisé 283.500 € a fait l'objet d'un rapport du 21 janvier 2025, établi par M Grégory MOUY, Commissaire aux apports, au nom et pour le compte de la société CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT, établi à DOUAI, désigné par l'associé unique.

Il a ainsi été créé 283.500 actions dans la SAS 6 DU MONT.

ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 313.500 euros. Il est divisé en 313.500 actions numérotées 1 à 313.500 de 1 euro chacune, attribuées aux associés en proportion de leur apport, à savoir :

M. Christophe BERROD détenteur en pleine propriété de CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (150.750) actions, numérotées de 1 à 9.000 et de 30.001 à 171.750,

Ci.....150.750 actions

Mme Delphine BERROD détentrice en pleine propriété de CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (150.750) actions, numérotées de 9.001 à 18.000 et de 171.751 à 313.500

Ci.....150.750 actions

Mme Julie BERROD détentrice en pleine propriété de TROIS MILLE (3.000) actions, numérotées de 18.001 à 21.000,

Ci.....3.000 actions

M Rémy BERROD détentrice en pleine propriété de TROIS MILLE (3.000) actions, numérotées de 21.001 à 24.000,

Ci.....3.000 actions

Mme Fanny BERROD détentrice en pleine propriété de TROIS MILLE (3.000) actions, numérotées de 24.001 à 27.000,

Ci.....3.000 actions

M Henri BERROD détentrice en pleine propriété de TROIS MILLE (3.000) actions, numérotées de 27.001 à 30.000,

Ci.....3.000 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social :313.500 actions

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS
FB

Paraphe
JB

Paraphe
RIBIB

Paraphe

DB
CB

QUATRIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, la Directrice Générale et les associés.

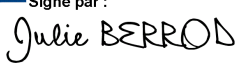
M. Christophe BERROD,
Président, associé



Mme Delphine BERROD,
Directrice générale, associée



Mme Julie BERROD,
Associée

Signé par :

12FB8A6C22CE404...

M Remy BERROD,
Associé

Signé par :

BB75585AFCBA440...

Mme Fanny BERROD,
Associée

DocuSigned by:

D11F5981D581454...

M Henri BERROD,
Associé

Signé par :

40CCAF3D51664AA...

DB
CB